



DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL

Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage

PROCÈS-VERBAL N° 2 – SAISON 2018/2019

Réunion plénière du lundi 18 février 2019

* * * * *

Sont présents : MM. Christian BERNARD, Christian CAUDAL, Olivier CHAILLOU, Francis FRADET, Francis MEUNIER et Michel PELLETIER

Assiste : M. LORMEAU Marcel, personne ressource

Excusé : M. BLANCHARD Alban, responsable du Pôle

1. Approbation du PV n° 1 du lundi 24 septembre 2018

Le PV est adopté à l'unanimité sans commentaire particulier.

2. Mise à jour de la liste des arbitres

La Commission met à jour la liste des arbitres licenciés dans les clubs du District de Vendée.

Arbitres dont la licence a été validée par la Ligue après le 1er septembre 2018 (3) :

CAFARELLI Jean Claude	LA VIGILANTE DE ST FULGENT
DA CRUZ FERREIRA Jose	BOUPERE MON PROUANT FOOTBALL CLUB
GUICHETEAU François	ST PIERRE S. NIEUL LE DOLENT

Arbitre intégré (1) :

ROSTAN Kévin du District de la Marne pour ST. OLONNE S/MER

Arbitres admis aux différents stages en internat (43)

ANDRÉ Guillaume	Stage 1	A.S. BESSAY CORPE
BARRADEAU Gaylor	Stage 1	BOUPERE MON PROUANT FOOTBALL CLUB
BEAUMARD Enzo	Stage 2	REV.S. DES CLOUZEUX
BIRONNEAU Matis	Stage 3	U.S. CHAUCHE
BONICHON Vincent	Stage 1	U.S. VOUVANT BOURNEAU CEZAI
BOUTEILLER Louis	Stage 3	REV.S. ARDELAY
BRAULT Zacharie	Stage 2	GIVRAND L'AIGUILLON F. C.
BRET Cédric	Stage 1	FOOTBALL CLUB LANGONNAIS
CAVOLEAU Romain	Stage 2	ROCHESERVIERE BOUAINE FC

CHALON Manoha	Stage 3	VENDEE LES HERBIERS FOOTBALL
DEXHEIMER Loïs	Stage F	FOOT ESPOIR NALLIERS
FERCHAUD Thierry	Stage 3	POUZAUGES BOCAGE FC
FORTINEAU Kévin	Stage 3	A.S. ST CHRISTOPHE LIGNERON
FRIESS Steven	Stage 2	F.C. VIZERON DE VIX
GAUDIN Tom	Stage 2	F.C. DES ACHARDS
GENAUDEAU Tonin	Stage 3	VENDEE POIRE SUR VIE FOOTBALL
GIRAUD Anatole	Stage 1	A.S. DES QUATRE VENTS
GIRAUD Lilian	Stage 2	F. C. MOUCHAMPS ROCHETREJOUX
GORICHON Damien	Stage 1	SUD VENDEE FOOT. BENET DAMVIX MAILLE
GOURAUD Bruno	Stage 3	ST MICHEL S. L'HERBERGEMENT
GUILLEMOTEAU Arthur	Stage 3	U.S. AUTIZE VENDEE
KEMPENEERS Antoine	Stage 2	E.S.O.F. VENDEE LA ROCHE S/YON
LARDIERE Annabelle	Stage F	ROCHESERVIERE BOUAINE FC
LE HINGRAT Kévin	Stage 3	F.C. CHALLANS
LEBRETON Julien	Stage 1	ENT.S. CHATEAU D'OLONNE
LEGLISE Thoma	Stage 3	ENT.S. CHATEAU D'OLONNE
MARTINEAU Tanguy	Stage 3	LA FRANCE D'AIZENAY
MEITE Vazoumana	Stage 1	VENDEE FONTENAY FOOT
MINGUES Florian	Stage 1	ASPTT LA ROCHE S/YON
MOREAU Florent	Stage 3	U.S. AUBIGNY
MORIN Jeremy	Stage 2	LES ECUREUILS DES PAYS DE MONTs
MOUSNIER Alexis	Stage 1	F.C. SALIGNAIS DE SALIGNY
NEAU Christophe	Stage 1	LOUPS S. STE FLAIVE DES LOUPS
N'NOMO Karelle	Stage F	VENDEE LES HERBIERS FOOTBALL
PARNAUT Guillaume	Stage 2	F.C. SALIGNAIS DE SALIGNY
PARTHENAY Quentin	Stage 2	FOOTBALL CLUB LOULAYSIEN
PEAUD Valentin	Stage 3	MOUILLERON LE CAPTIF SP.
PICOT Kevin	Stage 2	F. C. STE-CECILE ST-MARTIN DES NOYERS
POTIER Dimitri	Stage 2	ROCHESERVIERE BOUAINE FC
POUPIN Jules	Stage 2	LA FRANCE D'AIZENAY
RABREAU Elouan	Stage 2	LES ECUREUILS DES PAYS DE MONTs
RITTENER Pierre	Stage 3	ST. OLONNE S/MER
WATTELIER Tom	Stage 2	F.C. TALMONDAIS

Arbitres mutés hors district (2) :

DEBRAY Alexandre	d'INDEPENDANT	vers OGC Nice
PHERON Edlyn	du F. C. ESSARTAIS	vers la Ligue de Guadeloupe

L'effectif du corps arbitral vendéen (arbitres licenciés) à ce jour :

arbitres licenciés au 01/09/2018	=	272
arbitres dont la licence a été validée depuis le 01/09/2018	=	+ 3
arbitre intégré	=	+ 1
arbitres stagiaires en District 85	=	+ 43
arbitre muté hors district	=	- 2
licences "arbitre" validées à ce jour	=	317

3. Examen des dossiers d'arbitres

La Commission procède à l'examen des dossiers d'arbitres dont le club relève de sa compétence.

La Commission dresse la liste des arbitres licenciés qui ne pourront pas couvrir leur club pour cette saison 2018/2019. Bien que licenciés, ils ont demandé à ne plus arbitrer ou à neutraliser leur saison : ils ne rempliront donc pas leur quota de matches.

FAUCONNIER Paul

F.C. LA GARNACHE

GUICHETEAU François

ST PIERRE S. NIEUL LE DOLENT

LANDRIN Sullivan

HIRONDELLES DE SOULLANS

4. Liste des clubs en infraction avec le Statut de l'Arbitrage :

La Commission rappelle que la situation de chaque club relevant de sa compétence sera réexaminée lors de la réunion de Juin 2019, après la vérification des quotas de matches de chaque arbitre. La Commission signale aux clubs qu'ils peuvent vérifier sur FootClubs le nombre de matches que leurs arbitres ont effectué depuis le début de la saison et leur conseille vivement d'en assurer un suivi régulier. C'est une des missions du référent en arbitrage, "Mr Arbitrage" du club.

La Commission précise que la situation des arbitres auxiliaires pouvant couvrir leur club sera étudiée en fin de saison, après vérification des obligations de chaque arbitre : participation obligatoire au stage annuel et respect du quota de matches à effectuer. Les amendes infligées à un club couvert par un arbitre auxiliaire seront alors remboursées.

La Commission attire l'attention des clubs dont l'équipe représentative évolue en D3 ou D4 : exceptionnellement, pour cette saison 2018/2019, ils ne sont pas concernés par les sanctions sportives. Ils le seront à partir de la prochaine saison 2019/2020.

La Commission établit la liste des clubs dont l'équipe représentative évolue dans les divisions du District et qui sont en infraction avec le Statut de l'Arbitrage au 31 janvier 2019.

- sanctions sportives : art. 47 du Statut de l'Arbitrage (Annexe 1)
pour les clubs qui n'ont pas le nombre minimal d'arbitres exigé par le Statut de l'Arbitrage
 - Réduction du nombre de joueurs mutés pour la prochaine saison 2019/2020
 - Non accession à l'issue de la présente saison 2018/2019 pour les clubs en 3ème année d'infraction et plus.
- sanctions financières : art. 46 du Statut de l'Arbitrage (Annexe 2)
pour les clubs qui n'ont pas le nombre d'arbitres global exigé par le Statut de l'Arbitrage et en fonction du nombre d'années d'infraction.

5. Informations diverses

La Commission se réunira le lundi 17 juin 2019 à 18 h 30 pour procéder à l'élaboration des listes définitives des clubs en infraction au 15 juin 2019.

Le Président,
Olivier CHAILLOU

Le Secrétaire,
Francis FRADET

Commission du Statut de l'Arbitrage

(Annexe 1 PV 2 du 18 février 2019)

Clubs de District en infraction avec le Statut de l'Arbitrage au 31 janvier 2019

1^{ère} Année d'infraction :

U.S. FERRIEROISE S.A. ST FLORENT DES BOIS STE FOY F.C.	Nombre de joueurs mutés autorisés pour toute la saison 2019/2020 (Art. 47 du Statut de l'Arbitrage) 4 mutés en équipe première
--	--

2^{ème} Année d'infraction :

F.C. CHAVAGNES-LA RABATELIERE ET.S. GROSBREUIL E.S. ST DENIS LA CHEVASSE	Nombre de joueurs mutés autorisés pour toute la saison 2019/2020 (Art. 47 du Statut de l'Arbitrage) 2 mutés en équipe première
--	--

3^{ème} Année d'infraction et plus :

F.C. AUZAY CHAIX U.S. MARAIS BEAUVOIR S/MER F.C. LA GENETOUBE LA FRATERNELLE MORTAGNE S/SEVRE	3 ^{ème} année d'infraction et plus : Aucun joueur muté autorisé en équipe 1 ^{ère} pour la saison 2019/2020 et interdiction d'accession à l'issue de la saison 2018/2019 pour l'équipe concernée par cette sanction.
--	--

Rappel des obligations des clubs (art. 41 du Statut de l'Arbitrage) :

pour les clubs dont l'équipe représentative évolue en

Division 1 2 arbitres, dont 1 arbitre majeur

Division 2 1 arbitre

**Les clubs dont l'équipe représentative évolue en D3 ou D4 n'ont pas d'obligations
pour cette saison 2018/2019. Ils seront concernés la saison prochaine.**

**AMENDES aux Clubs de niveau DISTRICT
pour INSUFFISANCE D'ARBITRES AU 1er FEVRIER 2019
Articles 41 et 46 du Statut de l'Arbitrage - Sanctions financières applicables au 1er Février 2019**

Club	Niveau	Arbitres Nb global	Arbitres pris en compte	Arbitres en moins	Année d'infractions	Amen de de base	Amende au 31/01
F.C. AUZAY CHAIX	D2	2		2	4	90	720
A.S.L. BEAUFOU FOOTBALL	D3	1		1	4	90	360
U.S. MARAIS BEAUVOIR S/MER	D2	2		2	4	90	720
ET.S. BELLEVILLE S/VIE	D2	3	1	2	4	90	720
AV.F.C. BOUIN BOIS DE CENE	D3	2	1	1	4	90	360
CHAILLE SOUS LES ORMEAUX F.C.	D5	1		1	4	60	240
ST-PHILBERT PONT CH. R. J. F.C.	D3	2	1	1	4	90	360
ROSNEY CHATEAUGUIBERT A.S.	D3	1		1	4	90	360
F.C. CHAVAGNES-LA RABATELIERE	D1	2	1	1	4	120	480
A. S. DAMVITAISE	D5	1		1	1	60	60
A.S. DOM/TOM FONTENAY LE COMTE	D3	1		1	4	90	360
ET.S. GROSBREUIL	D1	2	1	1	4	120	480
L ILE D ELLE CANTON CHAILLE PICT.	D2	3	1	2	1	90	180
A.S.PALUDIERS ISLAIS ILE D'OLONNE	D4	1		1	4	60	240
U.S. DE L'OIE	D3	1		1	4	90	360
ENT. SUD VENDEE	D2	2	1	1	4	90	360
A.S. BRUFFIERE DEFONTAINE	D2	2	1	1	4	90	360
AV. F. APREMONT LA CHAPELLE	D3	2		2	1	90	180
ET.S. LA COPECHAGNIERE	D2	2	1	1	4	90	360
U.S. FERRIEROISE	D2	2		2	4	90	720
F.C. LA GARNACHE	D2	2	1	1	3	90	270
F.C. LA GENETOUBE	D1	2	1	1	4	120	480
VERRIE SAINT-AUBIN VDS	D2	2	1	1	4	90	360
AM.S. LANDEVIEILLE	D2	2	1	1	4	90	360
ET. DE VIE DU FENOUILLE	D2	2	1	1	1	90	90
AM. BEIGNON BASSET POIRE/VIE	D4	1		1	4	60	240
REV.S. DES CLOUZEUX	D3	2	1,5	0,5	4	90	180
U.S. LES EPESSS SAINT MARS	D2	2	1	1	4	90	360
ENT.S. LES PINEAUX	D2	2	1	1	4	90	360
ET.S. LONGEVILLAISE	D2	2	1	1	4	90	360
MORMAISON US S. A. M.	D2	3	1	2	2	90	360
LA FRATERNELLE MORTAGNE S/SEV.	D1	2		2	4	120	960
NIEUL MAILLEZAIS LES AUTISES F. C.	D2	2	1	1	4	90	360
HIRONDELLES DE SOULLANS	D3	1		1	4	90	360
E.S. ST DENIS LA CHEVASSE	D1	2		2	2	120	480
U.S. ST ETIENNE PALLUAU LA CHAPEL.	D2	2	1	1	4	90	360
S.A. ST FLORENT DES BOIS	D2	2		2	4	90	720
ST GEORGES GUYONNIERE F.C	D1	4	3	1	2	120	240

A.S. ST GERVAIS	D3	2	1	1	4	90	360
FOOTBALL CLUB LOULAYSIEN	D3	2	1,5	0,5	4	90	180
U.S. AUTIZE VENDEE	D2	2	1	1	4	90	360
L'AIGLONNE ST JEAN DE BEUGNE	D4	1		1	4	60	240
LES FARFADETS ST PAUL EN PAREDS	D3	2	1	1	4	90	360
A.S.G. ST VINCENT S/GRAON	D3	2	1	1	4	90	360
LOUPS S. STE FLAIVE DES LOUPS	D2	2	1	1	2	90	180
STE FOY F.C.	D2	2		2	4	90	720
U.S. HERMINOISE	D2	2	1	1	4	90	360
A.S. STÉPHANOISE THIRÉENNE	D4	1		1	4	60	240
U. S. MESNARD VENDRENNES	D3	2	1	1	4	90	360